

"Sur un air de Cerf-Volant"

Du 06 au 14 Septembre 2008 - 15ème Festival International de Cerf-Volant de Dieppe

Afin de nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions et de préparer votre participation sur le terrain, nous vous rappelons qu'**il est essentiel de compléter lisiblement toutes les rubriques de cette fiche.**
Nous vous demandons de bien vouloir nous la retourner avant le 15 Août 2008.

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Tél : Fax : Mobile :

Email : Web :

Nom du club : Numéro d'adhérent :

Je suis accompagné(e) OUI NON

Si OUI : Combien de personnes seront actives sur les aires de vol ?

Nbre de pers. : (voir ci-dessous pour l'assurance)

Leurs Noms et Prénoms (Nom du club + N° d'adhérents).....

ATTENTION ! Nous vous rappelons que toute personne présente sur le terrain doit être couverte par une assurance. Si vous n'êtes pas couvert par votre club, nous vous proposons de souscrire pour vous une assurance, pour la somme de 15 euros / pers.

Je suis assuré(e) par mon club (n'oubliez pas d'inscrire le nom du club et votre n° d'adhérent ci-dessus)

Je joins la copie de mon assurance responsabilité civile attestant de ma protection lors d'évènements sportifs

J'ai besoin de souscrire une assurance Nbre de pers. : X 15 euros = €

Concours de Cerfs-Volants de Création :

Samedi 13 septembre 2008

Thème : "Sur un air de Cerf-Volant"

Catégories :

Première participation - 1ère ou 2ème participation au concours.

Expérimenté - Vous avez déjà participé, à au moins deux concours.

Junior - Concurrent de moins de 16 ans.

Afin de faciliter les délibérations du Jury après le passage des cerfs-volants,

il est impératif que vous nous fournissiez une photographie de votre cerf-volant ainsi que sa description au plus tard le 1er septembre.

Sans photographie le jury ne pourra objectivement délibérer.

N'oubliez pas de mentionner votre nom et celui du cerf-volant au dos de la photo. Nous vous rappelons que la présence de toute marque commerciale dans l'enceinte du Festival est soumise à autorisation.

Le Vol de Nuit :

Samedi 13 septembre 2008

(Toutes les personnes participant au vol de nuit sont invitées à participer à la réunion de Briefing, le samedi 13 septembre. Renseignements à l'accueil "cerfvolistes").

Je souhaite participer au vol de nuit

Concours de Créations éoliennes :

Dimanche 14 septembre 2008

Concours de Création du Jardin du Vent de 9h à 12h.

Basé sur la qualité et l'originalité des créations, également sur le respect du thème : « Sur un Air de cerf-volant ». Le premier concours officiel de structures éoliennes verra le jour à Dieppe en 2008.

Je souhaite participer au concours et recevoir le règlement

Démonstrations cerfs-volants Indoor :

Mercredi 10 septembre 2008

Des démonstrations de cerfs-volants Indoor monofils et acrobatiques seront organisées en centre ville.

En fin d'après midi, il s'agira de participer à un show d'une durée d'une heure et demie.

Je souhaite participer aux démonstrations

Je souhaite recevoir le programme dès sa parution

RESTAURATION

Les cerfs-volistes badgés pourront bénéficier du menu spécial "Cerf-Volant" à 10 euros, au restaurant du festival.

Le Repas de clôture aura lieu le Vendredi 12 septembre à 20h00.

Je participerai au repas du Vendredi soir (12/09)

OUI

NON

Nombre de personnes X 15 euros =

TOTAL A REGLER : **Assurance** + **Repas de Clôture** =

ATTENTION ! Votre chèque est à libeller uniquement à l'ordre de : **Dieppe Capitale du Cerf-Volant**

Conditions d'annulation : 21 jours avant : 100% vous serez remboursés, 7 jours avant : 50% vous serez remboursés. Au delà de ces délais aucun remboursement ne sera effectué.

Votre fiche d'inscription et votre règlement sont à retourner avant le 15 Août 2008 à l'adresse suivante :

Dieppe Capitale du Cerf-Volant - BP 142 - 76204 DIEPPE Cedex - Tél : 02 32 90 04 95 - Fax : 02 32 90 07 72

Email : infos@dieppe-cerf-volant.org - Site : <http://www.dieppe-cerf-volant.org>

Nous demandons aux participants européens de ne pas envoyer de chèque.

Les règlements pourront être effectués à votre arrivée à Dieppe.

STATIONNEMENT

- Camping-cars :

Info : par arrêté municipal du 11/04/02, le stationnement des Camping Cars est interdit sur le front de mer. Un emplacement est prévu pour leur stationnement : quai de la Marne (60 places). Ce lieu ne nécessite pas de "laisser passer". **Pour plus de renseignements contactez l'OTSI de Dieppe (02.32.14.40.60).**

- Le stationnement aux abords du village des cerfs-volants relève de votre responsabilité. Aucune réclamation ne pourra être présentée aux organisateurs du festival en cas de dégâts occasionnés à votre véhicule au cours de la manifestation.

INFORMATIONS GENERALES

1 - La présence de toute marque commerciale dans l'enceinte du Festival est interdite.

2 - Pour obtenir un pass voiture, vous devrez en justifier la demande préalablement auprès du Festival.

Attention : Aucune demande de pass ne sera prise en compte pendant le Festival.

3 - Accès aux aires de vol :

L'accès aux aires de vol est soumis à une inscription auprès du Festival. Seules les personnes badgées ont le droit d'y pénétrer.

Les cerfs-volistes participants doivent respecter les aires de vol balisées qui leur sont réservées.

4 - Afin de préserver la convivialité et le respect de chacun sur le terrain,

Sont acceptées :

- les bannières,
- les structures éoliennes,
- les chaises pliantes,

Celles-ci ne devront pas obstruer la visibilité du public.

Ne sont pas acceptés :

- les tentes et les tables (quelle qu'en soit la taille),
- les boissons alcoolisées,
- les objets dangereux,
- ou tout autre objet ou structure pouvant dénaturer ou gêner le bon fonctionnement des aires de vol.

NOUVEAU - LE STAND PARTICIPANT

Afin de faciliter votre installation et de rendre votre participation au festival plus agréable, cette année, un "STAND PARTICIPANTS" sera installé en face de l'aire de vol correspondante. Cet espace commun est réservé aux cervolistes inscrits au festival.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des différents éléments de la fiche d'inscription.

Date :

Signature
(précédée de "Lu et Approuvé") :